

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022 A 19H30
SALLE DES FETES DE COURMANGOUX - 01370

L'an deux mille vingt-deux à 19 h 30 le vingt-cinq février, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et affichage : 18/02//2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Excusés : 1

Nombre de procurations : 0

Membres présents :

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry DUFOUR – Rachel GUYON – Thierry PARMENTIER – Sylviane MARCHAND – Alain VARVAT – Sébastien RIONDY (arrivé à 20h30) – Françoise LUZY – Stéphanie DÉPLANCHE – Christophe KLINGER – Denis VOGRIG – Sùnniva BOURSIER – Cécile CHOSSAT -

Membres excusés : Laurent DONGUY

Membres Absent :

Désignation du secrétaire de séance : Alain VARVAT

Approbation du compte-rendu de conseil municipal précédent du 28 janvier 2022 : Approuvé à l'unanimité

DELIB 2202 2503 Déclaration préalable pour la façade de la salle des fêtes, la suppression des volets bois, et la pose de volets roulants solaires.

Madame le maire expose les travaux de réfection de la façade de la salle des fêtes, les façades auront une peinture de teinte beige foncé, identique à celle de la bibliothèque et d'une partie du bâtiment de la mairie, les 4 volets seront enlevés et remplacés par des stores roulants couleur ral 7016 identique aux menuiseries existantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne son accord pour les travaux mentionnés ci-dessus

Autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIB 2202 2504 Demande de subvention au Conseil départemental pour le mobilier de la bibliothèque

Madame le Maire expose qu'il convient d'annuler la délibération 2112_1753 prise le 17 décembre 2021. En effet, afin d'octroyer une subvention de 20%, le conseil départemental souhaite une délibération chiffrée concernant l'achat du mobilier de la bibliothèque

Les devis s'établissent ainsi :

- DEMCO : devis de	2 713.37 € HT
- TBM : devis de	3 876.60 € HT
- Soit un total de	6 589.97 € HT

Le conseil départemental peut accorder une subvention à hauteur de 20% du montant HT, soit la somme de 1 317.99 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne son accord pour les achats concernant la bibliothèque

Demande à Madame le Maire de solliciter une subvention auprès du conseil départemental d'un montant de 1 317.99€ représentant 20% du montant HT des achats de mobilier pour la bibliothèque

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIB 2202 2505 Evolution du conseil en énergie partagé en « économe de flux » à compter du 1er/02/2022

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Dans le cadre du plan de relance, des démarches Plan climat et « territoire à énergie positive » de Grand Bourg Agglomération, le Bureau communautaire propose aux communes volontaires de bénéficier de ce service à compter du 01 février 2022 jusqu'au 31 décembre 2024, par un service « Économe de flux » pour les bâtiments communaux, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune de COURMANGOUX souhaite confier à Grand Bourg Agglomération la mise en place d'un service Économe de flux mutualisé et Madame la Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Mme le Maire précise que la commune de COURMANGOUX participera à hauteur de **0.33 € par habitant et par an.**

Le nombre d'habitants pris en compte est celui édité de la population DGF au 01 janvier 2022.

Un « élu référent », un « agent technique référent » et « un agent référent » de la commune sont à désigner, ils seront les interlocuteurs de l'Économe de flux pour la récolte des données et le suivi des opérations. Une charte «Économe de flux» (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne son accord pour l'adhésion, à ce service d'Économe de flux pour la période du 01^{er} février 2022 au 31 décembre 2024
- Désigne **M VOGRIG Denis** comme « élu référent »
- Désigne **M. ORRU Dominique** comme « agent technique référent »
- Désigne **Mme Bégard Maryline** comme « agent référent »
- Donne son accord pour la participation à hauteur **de 0.33 € par habitant et par an**
- Accepte de suivre les engagements de la commune, inscrits dans la charte « Économe de flux »
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Budget principal :

DELIB 2202 2506 Vote du compte administratif 2021 (arrivée de Sébastien RIONDY)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHORRIER COLLET Maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme Mireille MORNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	70 148.30			407 595.75	70 148.30	407 595.75
Opérations de l'exercice	439 736.43	378 467.44	221 645.66	354 885.47	661 382.09	733 352.91
TOTAUX	509 884.73	378 467.44	221 645.66	762 481.22	731 530.39	1 140 948.66
Résultats de clôture	131 417.29			540 835.56		409 418.27
Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	131 417.29					409 418.27
RÉSULTATS DÉFINITIFS	131 417.29			540 835.56		409 418.27

Le conseil municipal passe au vote. Vote du maire exclu.

VOTANTS : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

DELIB 2202 2507 Approbation du compte de gestion 2021

Madame le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTANTS : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 14

DELIB 2202 2508 Affectation du résultat 2021

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'exercice 2021 a généré un excédent de fonctionnement de	133 239.81 €
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	407 595.75 €
Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à	540 835.56 €
Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	- 131 417.29 €
Le solde des restes à réaliser d'investissement s'élève à	0.00 €
Considérant le besoin de financement soit	131 417.29 €
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité	
Décide de procéder à l'affectation des résultats comme suit :	
Couverture du besoin de financement au compte 1068 (recettes d'investissement)	131 417.29 €
Le solde sera porté à l'excédent reporté au compte 002 (recettes de fonctionnement)	409 418.27 €

DELIB 2202 2509 Vote des taxes locales 2022

Vu le code général des impôts ;

Vu la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Rappel des taux 2021 :	Taxe foncière (bâti) :	28.24 %
	Taxe foncière (non bâti) :	45.22 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et demande au conseil de voter :

Taxe foncière (bâti) :	28.24 % (14.27 ancien taux communal +13.97 ancien taux départemental)
Taxe foncière (non bâti) :	45.22 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour 2022

Dit que les taux resteront à :

Taxe foncière (bâti) :	28.24 %
Taxe foncière (non bâti) :	45.22 %.

DELIB 2202 2510 Vote du budget 2022

Madame le Maire présente le Budget Général Primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des montants :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Vote le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement à 739 499.00 €
 - et en dépenses et recettes d'investissement à 774 502.00 €
- Rappelle la délibération n° 2109_2436 prise le 24 septembre 2021, autorisant le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Présentation de la prospective financière par Sébastien CHORRIER-COLLET:

M. Chorrier-Collet expose que la prospective financière sur la durée du mandat, établie par Maryline Bégard et la commission finances, a été étudiée par Mme Errigo qui exerce la nouvelle fonction de Conseillère aux décideurs locaux. Elle a souligné que toutes les communes devraient avoir cet outil pour donner une bien meilleure vision de la gestion communale.

Mme Errigo valide les hypothèses prises, qui doivent être raisonnablement prudentes. Contexte d'inflation assez forte qui impactera les charges mais aussi les investissements (travaux logements...). L'inflation va augmenter les bases fiscales de + 3,4% mais l'hypothèse de quasi-stabilité des recettes fiscales est recommandée.

La prospective est tout à fait satisfaisante :

- L'autofinancement est confortable du fait des économies de fonctionnement (le seuil d'alerte sur ce critère est atteint lorsque l'autofinancement est nul).
- A ce jour, l'endettement est de 291 k€ avec une CAF 2021 de 114 k€ et 70 à 90 k€ pour les années à venir.
- L'endettement est maîtrisé et revient à un niveau bas en fin de mandat. Le seuil d'alerte avait été atteint en 2011 suite aux importants investissements, l'endettement était de 584 k€ sur le budget principal avec une CAF de 33 k€.
- Au terme du mandat, le résultat de l'exercice 2025 qui intègre tous les investissements prévus à hauteur de 216k€, sera très satisfaisant (le seuil d'alerte se situe à 2 mois de fonctionnement, soit 35 k€ pour notre budget).

En résumé, la situation est très bonne selon Mme Errigo.

Avec la prospective investissement, nous pourrions réfléchir aux prochaines années : 2023-24-25. Les montants sont plus faibles du fait de l'accélération des projets sur 2022 (voiries Mont Myon et Courbatière) et 2023 (logements), les projets seront débattus ultérieurement.

Enfin, pour le budget photovoltaïque, on fera les remboursements au budget communal de manière prudente après avoir reçu les premiers encaissements de vente d'électricité.

Budget annexe photovoltaïque :

DELIB 2202 2511 Vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHORRIER COLLET Maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme Mireille MORNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	35 000.00	0.00	0.00	0.00	35 000.00
TOTAUX	0.00	35 000.00	0.00	0.00	0.00	35 000.00
Résultats de clôture		35 000.00				35 000.00
Restes à réaliser	17 603.00	0				
TOTAUX CUMULES	17 603.00	35 000.00			17 603	35 000
RÉSULTATS DÉFINITIFS	17 397.00			0		17 397

Le conseil municipal passe au vote. Vote du maire exclu.

VOTANTS : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

DELIB 2202 2512 Approbation du compte de gestion 2021

Madame le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter le budget annexe primitif des panneaux photovoltaïques de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTANTS : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 14

DELIB 2202 2513 Affectation du résultat 2021

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'exercice 2021

a généré un excédent de fonctionnement de 0.00 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 0.00 €

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 0.00 €

Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à 35 000.00 €

Le solde des restes à réaliser d'investissement s'élève à - 17 603.00 €

Considérant l'excédent de financement soit 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Couverture du besoin de financement au compte 1068 (recettes d'investissement) 0.00 €

Le solde sera porté à l'excédent reporté au compte 002 (recettes de fonctionnement) 0.00 €

DELIB 2202 2514 Vote du budget 2022

Madame le Maire présente le Budget Annexe des panneaux photovoltaïques 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des montants :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE le Budget Annexe des panneaux photovoltaïques 2022 qui s'équilibre :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 684.00 €

- et en dépenses et recettes d'investissement à 46 451.00 €

Décisions du Maire

- Acceptation devis de fourniture de mobilier salle commune + bibliothèque + secrétariat de mairie + archives chez TBM de Viriat pour 16 273.08€ TTC
- Acceptation de 3 devis de Flow Elec pour les travaux de la mairie : Câble informatique pour la SDF + Modification du circuit d'éclairage de la salle commune + Eclairage extérieur pour l'accès aux logements R+1 : 4368€ TTC
- Acceptation devis TLTP pour la fourniture et pose d'enrobé sur le parking des logements, la réfection de la voirie et l'apport de terre végétale supplémentaire : 7 591.68€ TTC
- Acceptation devis bureau Véritas pour contrôle annuel électrique du garage communal : 150.00 € TTC
- Acceptation devis Enedis pour le raccordement du garage communal suite à la pose des panneaux photovoltaïques : 743.29 € TTC
- Acceptation devis Romain Rollet Création de Courmangoux pour la rénovation du muret du parking pour les logements : 6042€ TTC

Travail des commissions

- Commission finances :

- o Rencontre le 18 février avec Mme Errigo qui exerce la nouvelle fonction de conseillère aux décideurs locaux, maintenant différenciée de la Trésorerie. Elle est disponible pour aider les communes en matière budgétaire, comptable et fiscale. Nous avons convenu qu'elle vienne présenter à la commission finances l'analyse financière détaillée et la prospective, avec une date à confirmer : mardi 24 mai à 18h.

- Commission Bâtiment :

- o Compte-rendu de la visite du conseil municipal des travaux de la mairie et du R+1 pour les futurs logements : chaque conseiller présent approuve la création de 2 logements sans espace professionnel.
- o Pré-réception intérieure du bâtiment de la Mairie le 10 mars et la réception définitive se fera 24 mars 2022
- o Pré-réception extérieure du bâtiment de la Mairie le 31 mars et la réception définitive se fera le 07 avril 2021
- o Pré-déménagement le 2 avril 2022, rendez-vous à 8H30 : Etage ex mairie vers RDC rénové
- o Déménagement le 9 avril 2022, rendez-vous à 8h30 de la Capette à la mairie rénovée

- **Commission Voirie :**
 - o Une prochaine réunion des Maires et responsables voirie aura lieu le 1er mars pour définir le retour de la compétence voirie aux communes au 1er janvier 2023
- **Commission sécurité routière :**
 - o Un rendez-vous avec le Conseil Départemental est programmé mercredi 9 mars 2022.
- **Commission Fleurissement :**
 - o Il convient de définir les achats 2022 avec Dominique.
- **Commission développement durable et cadre de vie :**
 - o Rappel de l'après-midi entretien des arbres fruitiers le samedi 5 mars à 14h.
- **Commission Communication :**
 - o La refonte du Site Internet et en cours avec l'AGLCA.
 - o Le livret de témoignages du Grand Brûle sera édité pour la journée des associations du 26 mars.
 - o Une réunion avec les associations aura lieu le 7 mars pour l'organisation de la journée des associations.
- **Commission Bibliothèque :**
 - o Une réunion est programmée le 9 mars.
- **Commission carrière :**
 - o Mme Dally-Martin nous a fait parvenir son devis pour la révision du PLU dans le cadre de l'extension de la carrière de Roissiat d'un montant de 4 244.40€TTC. Il convient de définir s'il est obligatoire de missionner un cabinet pour l'évaluation environnementale alors que T. Dannenmuller en a un. Il nous faudra également obtenir un devis d'un cabinet pour transposer l'extension de la carrière sur la carte du PLU.
- **CCAS :**
 - o L'animation pour le repas du CCAS a été validée avec les mêmes artistes que l'an passé mais un nouveau spectacle.
 - o La collecte de la banque alimentaire a bien fonctionné avec 87 kg de denrées alimentaires.

0. Questions diverses

L'opération élagage s'est bien déroulée, il a été nécessaire de procéder à l'abattage de 2 arbres supplémentaires à l'entrée de Courmangoux, ils étaient creux et devenaient donc dangereux
Le tableau pour les tours de garde des élections présidentielles (1^{er} tour le 10 avril, second tour le 24 avril) et des élections législatives (1^{er} tour le 12 juin, second tour le 19 juin) sera envoyé à chaque conseiller afin que ces derniers puissent s'inscrire en fonction de leurs tranches horaires de disponibilités.

Fin de réunion à 22 h 30

La prochaine réunion est fixée au vendredi 25/03/2022 à 19h30.

Rappel des délibérations prises le 25 février 2022 :

- DELIB_2202_2503_ Déclaration préalable pour la façade de la salle des fêtes, la suppression des volets bois, et la pose de volets roulants solaires.
- DELIB_2202_2504_ Demande de subvention au Conseil départemental pour le mobilier de la bibliothèque
- DELIB_2202_2505_ Evolution du conseil en énergie partagé en « économe de flux » à compter du 1er/02/2022
- DELIB_2202_2506 Vote du compte administratif 2021BP (arrivée de Sébastien RIONDY)
- DELIB_2202_2507 Approbation du compte de gestion BP 2021
- DELIB_2202_2508 Affectation du résultat BP 2021
- DELIB_2202_2509 Vote des taxes locales 2022
- DELIB_2202_2510 Vote du budget principal 2022
- DELIB_2202_2511 Vote du compte administratif BA panneaux photovoltaïques 2021
- DELIB_2202_2512 Approbation du compte de gestion BA panneaux photovoltaïques 2021
- DELIB_2202_2513 Affectation du résultat BA panneaux photovoltaïques 2021
- DELIB_2202_2514 Vote du budget BA panneaux photovoltaïques 2022

Présences au conseil municipal du 25 février 2022

MORNAY Mireille		DONGUY Laurent	Excusé
CHORRIER-COLLET Sébastien		RIONDY Sébastien	
DUFOUR Thierry		BOURSIER Sùnniva	
PARMENTIER Thierry		CHOSSAT Cécile	
GUYON Rachel		LUZY Françoise	
MARCHAND Sylviane		VARVAT Alain	
VOGRIG Denis		DEPLANCHE Stéphanie	
KLINGER Christophe			